



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC 2021

Date de publication: SHAB 22.04.2021

Numéro de publication: BH00-0000001399

Entité de publication

Registre du commerce du canton de Vaud, Rue Grenade 38, 1510 Moudon

Sommation suite à des carences dans l'organisation, Extrim S.à r.l.

Organisation concernée:

Extrim S.à r.l.

CHE-101.731.213

c/o: Joumana Chami

Avenue Antoine-Michel Servan 26

1006 Lausanne

Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée présente des carences dans l'organisation impérativement prescrite par la loi. Elle est donc sommée d'y remédier, en vertu de l'art. 939, al. 1, CO, et de requérir l'inscription auprès de l'office du registre du commerce dans le délai indiqué. À défaut, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal, qui prendra les mesures nécessaires, ou à l'autorité de surveillance (art. 939, al. 2 et 3, CO).

Remarques juridiques complémentaires:

La carence est due au fait que la société ne dispose plus d'une adresse valable à son siège.

L'émolument dû pour la présente sommation est fixé à CHF 100. Les débours sont fixés à CHF 15.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 24.05.2021

Délai prolongé au lundi 24.05.2021

Point de contact:

Registre du commerce du canton de Vaud,

Rue Grenade 38, P.O.B. 198

1510 Moudon